

Intervention colloque 12 octobre 2018

Nous accueillons en CADA des familles orientées par l'Office Français d'Immigration et d'Intégration. C'est une orientation directive que la personne ne peut pas refuser sinon elle peut perdre ses conditions matérielles d'accueil (ADA, hébergement).

Le parcours d'un demandeur d'asile est lourd, directif, violent. La barrière de la langue accentue les difficultés. J'ai pu constater qu'en majorité les personnes ne connaissaient pas la procédure, leurs droits, les obligations, les critères d'obtention d'une protection. Je leur propose donc rapidement un rendez-vous exclusivement orienté sur ces différents points. Ce temps génère de nombreuses questions, inquiétudes. C'est un premier pas dans le travail avec les familles

Un demandeur d'asile doit se présenter à différents rendez-vous pour enregistrer la demande d'asile. A la préfecture : la prise d'empreintes qui définit le type de procédure dans laquelle il entre, remise du dossier OFPA. A l'OFII signer les conditions matérielles d'accueil. Ainsi que pour les auditions à l'OFPRA et si c'est négatif à la CNDA.

Dès que les conditions matérielles d'accueil sont signées, les personnes peuvent se voir imposer une place en CADA.

Les familles que j'ai pu accueillir venaient de différents pays du monde (Afrique, Albanie, KOSOVO, pays du Caucase...), Des personnes, hommes, femmes, enfants qui ont fui la violence, les tortures. Leurs vies étaient menacées. Ils se sont exilés en empruntant des parcours risqués et vivant, dans cet exil, d'autres violences. En effet, des familles, des enfants ont pu me confier des conditions d'accueil inhumaines (horaires de sortie autorisées, enfermés, battus...) dans certains pays comme La Suisse, la Hongrie ; qu'elles ont dû également fuir. Ce parcours se rajoute aux souffrances en lien avec leur fuite.

Ces personnes arrivent en France en espérant trouver une protection, une vie plus paisible et sereine. Mais arrivées sur le sol Français, dans l'illégalité et demandant l'asile, cela les contraignent à entrer dans une procédure bien définie par les textes de loi. Cette procédure peut-être rapide comme elle peut longue, trop longue. Ces délais inconnus en réalité laissent ces personnes, familles suspendues à une décision qu'elles espèrent positive et qui pourrait changer leur vie.

Les familles qui arrivent à PTA peuvent venir de la France entière mais nous accueillons principalement des familles déjà présentes sur le territoire des Hautes-Pyrénées. Nous essayons de prendre le temps de cet accueil qui conditionne l'accompagnement futur et notamment la confiance qui peut s'instaurer. Cependant, souvent cet accueil est accéléré au regard des délais de procédure. Les familles arrivent en CADA avec une convocation à l'OFPRA ou avec les délais d'envoi du dossier de demande d'asile très avancés. Nous proposons donc rapidement de travailler sur leur dossier, ne pouvant pas leur laisser le temps de s'installer dans notre centre.

Dès l'arrivée dans notre centre et tout au long de la procédure, nous les accompagnons au niveau médical, scolaire, social et sur la procédure. A chaque conversation ou entretien je leur explique qu'ils peuvent m'interpeller, me poser et me reposer toutes les questions. Que je suis là pour eux et si ce n'est pas moi, mes collègues sont là également.

Nous recueillons régulièrement leur mal être, leur détresse, face à leur histoire, leur souffrance, leurs doutes, leurs peurs. Rapidement nous mettons en place des suivis médicaux. Certains rendez-vous sont compliqués pour les personnes, nous leur proposons notre accompagnement pour les soutenir mais également dans la compréhension de ce qui se dit.

J'ai pu proposer à un Monsieur de l'amener à certains rendez-vous notamment avec le psychologue. Ma présence le rassurait, et lui permettait d'être présent. Il pouvait verbaliser l'importance pour lui d'être présent aux rendez-vous mais la peur également de se perdre en chemin malgré un accompagnement sur le lieu de rencontre.

Cette action est régulière auprès de notre public, ce qui renforce le lien de confiance et soutien une démarche de soin désirée.

L'expression des souffrances peuvent se manifester de différentes façons. En effet, être attentif à chacun permet de repérer des signes qui peuvent être inquiétants et qui suscitent chez moi une réflexion afin de les accompagner au mieux. Nous échangeons en équipe afin d'être vigilant à l'évolution de l'état de la personne et de proposer des soutiens. L'équipe permet également de déposer nos inquiétudes ; une réflexion à plusieurs permet de ne pas rester seul avec ces souffrances exprimées.

Une famille est convoquée et je propose au monsieur de le préparer à l'entretien. Il accepte et lors de nos rencontres nous avons dû systématiquement faire appel aux urgences. Dès que nous commençons à travailler sur son histoire personnelle cette personne faisait un malaise, nécessitant une prise en charge médicale.

Un autre monsieur pouvait m'envoyer des mails durant la nuit. Des mails répétitifs, confus, incohérents. Des sollicitations auxquelles je répondais afin d'être rassurante et de réexpliquer les choses.

C'est lors de périodes d'attente, que ce soit l'attente d'une convocation, d'un enregistrement, d'une décision que je pouvais observer ces signes. Une souffrance qui refait surface. En effet, à l'accueil les familles, je dirais qu'elles font « face » mais avec la confiance et les temps fort de cette procédure rapidement nous observons des changements de comportement.

Certains s'entourent et investissent le bénévolat ou certaines activités proposées par nos animatrices. Nous leur proposons des temps pour leur permettre de « souffler » partager

autre chose que ce quotidien de stress. Nous sollicitons nos animatrices pour certaines personnes qui trouveraient un bénéfice à ces temps d'évasion. Ils peuvent être multiples, balade en montagne entre hommes, découverte de techniques de relaxation, journée au lac en famille pour partager des moments simples...

Nous pouvons également proposer des ateliers en fonction de nos compétences. Au CADA nous avons régulièrement des naissances. J'ai proposé un atelier en direction de ces nouveaux nés et leurs parents. J'ai élargi l'atelier aux femmes enceintes. C'était un temps de partage entre différentes communautés, cultures dans le respect de chacun. C'était leur proposer une parenthèse centrée sur eux et leur bébé comme un peu hors du temps.

Nous pouvons proposer également l'accompagnement par un psychologue que la personne est libre d'accepter ou non. La place du psychologue est pour moi importante dans l'accompagnement de l'autre afin de le prendre en charge dans sa globalité et de l'accompagner dans un travail personnel qui appartient au thérapeute et au patient. Dans nos pratiques, le psychologue apporte un autre regard et une réflexion pour répondre au mieux aux souffrances exprimées. Sa disponibilité permet de répondre également à nos inquiétudes et de s'ajuster auprès des personnes.

Nous sollicitons le psychologue également dans le cadre de la procédure. Ce dernier peut attester de l'état de la personne. Ces attestations peuvent être un appui pour le dossier mais à l'inverse avoir pour effet de laisser penser que la personne peut être dangereuse.

Nous échangeons avec les familles sur tous les sujets qui les préoccupent. Régulièrement ils me font part de leurs inquiétudes quant à l'actualité française et l'impact sur leur dossier. En effet, nous ne pouvons pas nier ces éléments qui influencent les décisions.

Durant toute la procédure, un demandeur d'asile est donc suspendu à une réponse. Cette dernière peut être positive par l'obtention d'une protection comme négative. Si elle est négative la personne est donc déboutée du droit d'asile et se retrouve à devoir faire face avec tout ce qui peut l'envahir, à une situation d'illégalité avec la peur de l'expulsion et donc un retour au pays qu'elle a à l'origine fui.

La procédure de demande d'asile génère un très grand mal être et met chaque personne dans une incertitude et une grande précarité. Elle accentue les troubles présents. Le travailleur social doit être vigilant aux signaux d'alerte qui nécessitent l'orientation vers un psychologue.